



04 - 2021-04

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice.

Le compte administratif 2020 a été voté le 17 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le fonctionnement des collectivités. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.



Contexte 2020 : La population légale est de 2 186 habitants en 2020, en constante évolution. Les effectifs scolaires sont également en augmentation en relation avec les zones ouvertes à l'urbanisation. Une classe de primaire supplémentaire a été ouverte en septembre 2019. L'existence du collège favorise certainement l'installation de familles avec enfants en âge scolaire. L'objectif des élus est de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour poursuivre les investissements. Certaines opérations, qui doivent obligatoirement être poursuivies, représentent des volumes financiers non négligeables : accessibilité des bâtiments publics notamment.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueil de loisirs, concessions funéraires, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 1 855 755.93 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS
MAIRIE DE ROUJAN

34320



Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le 23/03/2021

ID : 034-213402373-20210317-04_2021_01-BF



Les salaires représentent 46.53 % des dépenses de fonctionnement de la commune (En tenant compte des remboursements liés à la pluricommunalité, les assurances et aux cotisations).

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 1 460 853.32 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour 2020 le résultat de l'exercice est excédentaire pour 394 902.61 €.

Le résultat antérieur reporté est de 930 325.65 € soit un excédent cumulé de 1 325 228.26 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	442 676	Excédent brut reporté	930 325
Dépenses de personnel	797 655	Recettes des services	128 263
Autres dépenses de gestion courante	170 094	Impôts et taxes	968 910
Dépenses financières	36 732	Dotations et participations	657 592
Dépenses exceptionnelles	0	Autres recettes de gestion courante	14 030
Autres dépenses	0	Recettes exceptionnelles	13 716
		Recettes financières	
		Autres recettes	53 804
Total dépenses réelles	1 447 157	Total recettes réelles	2 766 640
Charges (écritures d'ordre entre sections)	13 696	Produits (écritures d'ordre entre sections)	19 440
Total général	1 460 853	Total général	2 786 080

L'effectif communal reste stable avec

- Pour les titulaires : 16 agents – 7 hommes et 9 femmes – pour 15.62 Equivalent Temps Plein (ETP)
- Pour les non titulaires : 8 agents – 2 hommes et 6 femmes – pour 5.05 Equivalent Temps Plein (ETP)



c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

Concernant les ménages

- Taxe foncière sur le bâti : 14.98 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 69.75 %

Les taux sont inchangés depuis 2011.

Le produit reçu de la fiscalité locale s'élève à 936 882 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations reçues de l'Etat s'élèvent à 466 537 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS
MAIRIE DE ROUJAN

34320



Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le 23/03/2021

ID : 034-213402373-20210317-04_2021_01-BF



b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	76 962	Solde d'investissement reporté	0
Remboursement d'emprunts	62 782		
Travaux de bâtiments (à lister) Tour, aire de lavage, clim salle po et CCAS	61 294	FACTVA	27 369
Travaux de voirie (à lister) Parking BS, Chemin piéton	138 778	Mise en réserves	177 962
Autres travaux Programme EP 2019, raccord rue Serre, vidéoprotection	49 611	Cessions d'immobilisations	13 036
Autres dépenses Souffleur, taille-haies, PC portables. Portail famille	7 245	Taxe aménagement Participation ZAC	47 393
Charges (écritures d'ordre entre sections)	31 137	Subventions	109 380
Charges exceptionnelles	0	Emprunt	0
		Produits (écritures d'ordre entre section)	1 320
Total général	427 937	Total général	376 460

c) Les principales réalisations de l'année 2020 sont les suivantes :

- La poursuite de l'amélioration de l'éclairage public
- Le démarrage de la restauration de la Tour de l'Horloge
- Le premier versement à la CCAM pour l'aire de lavage
- La réalisation du parking Bastard Senaux
- La réalisation du cheminement piétonnier

d) Les subventions d'investissements reçues :

- de l'Etat : 35 200 €
- Autres : CC Les Avant-Monts : 20 000 € (fonds de concours 2020), Fondation du Patrimoine : 74 179 €.



III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

Recettes de fonctionnement : 1 855 756 €

Dépenses de fonctionnement : 1 460 853 €

Soit un résultat excédentaire sur l'exercice de 394 903 € et un résultat excédentaire cumulé de 1 325 228 €.

Recettes d'investissement : 376 460 €

Dépenses d'investissement : 427 937 €

Soit un résultat d'investissement déficitaire cumulé de 51 477 €.

b) Principaux ratios

Il sera indiqué en violet et en italique le résultat 2017 pour les communes de 2 000 à moins de 3 500 habitants pour la France métropolitaine.

1 Dépenses réelles de fonctionnement / population

1 447 157 / 2186 = 662 € / habitant

724 € / habitant

2 Produits des impositions directes / population

786 797 / 2 186 = 359.92 € / habitant

397 € / habitant

2 bis Impôts et taxes / population

968 910 / 2 186 = 443.23 € par habitant

514 € par habitant

3 Recettes réelles de fonctionnement / population

1 836 315 / 2 186 = 840.03 € par habitant

896 € par habitant

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS
MAIRIE DE ROUJAN



Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le 23/03/2021

ID : 034-213402373-20210317-04_2021_01-BF



4 Dépenses d'équipement y compris travaux en régie / population

276 368 / 2 186 = 126.43 € / habitant

292 € / habitant

5 Encours de la dette / population

778 781 / 2 186 = 356.26 € / habitant

720 € / habitant

6 Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) / population

466 420 / 2 186 = 213.37 € par habitant

150 € par habitant

7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

797 655 / 1 447 157 = 55.12 %

50 %

9 Marge d'autofinancement courant (MAC) (dépenses réelles de fonctionnement + remboursement capital emprunts / Recettes réelles de fonctionnement)

1 509 939 / 1 836 315 = 82.22 %

89.2 %

10 Taux d'équipement (dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement)

276 368 / 1 836 315 = 15.05 %

32.6 %

11 Taux d'endettement (dette / recettes réelles de fonctionnement)

778 781 / 1 836 315 = 42.41 %

80.3 %

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS
MAIRIE DE ROUJAN

34320



Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le 23/03/2021

ID : 034-213402373-20210317-04_2021_01-BF



c) Etat de la dette

Organisme de prêt	Date de contraction	Montant emprunté	Taux fixe	Capital restant du au 31/12/2020	Durée initiale en années	Durée résiduelles en années
Crédit Agricole	mars-03	305 000.00 €	5.38	132 910.84 €	25	8
Crédit Agricole	sept-05	490 000.00 €	3.7	250 862.94 €	25	10
Crédit Agricole	déc-08	570 000.00 €	4.95	380 551.09 €	25	13
Crédit Agricole	juil-17	36 000.00 €	0.26	14 456.11 €	4	2
TOTAL		1 401 000.00 €		778 780.98 €		

Fait à ROUJAN, le 17 mars 2021

Le Maire, Jean BLANQUEFORT.



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Hôtel de Ville - 1, place de la Mairie - 34320 ROUJAN

☎ : 04.67.24.60.66 / 📠 : 04.67.24.70.58

mairieroujan@orange.fr